



PRÉFET DE LA CÔTE D'OR

*Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Bourgogne*

Dijon, le 23 août 2013

Unité Territoriale 21

*Chemin : U:\09_ICPE\08_ICPE_21\03_THEME\RSDE\RAPPORTS
CODERST\2013_08_CODEREST_RSDE_surv_perenne\2013_08_Rap_CODERST_surv_p
erenne.odt*

Nos réf. : SC/PL/RSDE/2013-483
Affaire suivie par : Stéphane CARON
stephane.caron@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 03 45 83 22 22 – Fax : 03 45 83 22 95

RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES en CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES

OBJET : Recherche de substances dangereuses dans l'eau (RSDE).

P.J. : Projets d'arrêtés préfectoraux portant prescriptions complémentaires relatives au suivi des substances dangereuses mesurées dans les rejets aqueux des sociétés Constellium Extrusions France, BTB Initial, SPTP et de la Communauté d'Agglomération Dijonnaise.

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de la poursuite de l'action pluriannuelle RSDE initiée en 2009.

I. HISTORIQUE

Suite à l'adoption de la Directive Cadre sur l'eau 2000/60/CE du 23 octobre 2000, le Ministère en charge de l'environnement a mis en œuvre une action nationale de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau (1^{ère} phase en 2003/2004).

Le bilan de la 1^{ère} phase a notamment permis de constater d'une part, que les informations concernant les rejets de ces substances étaient insuffisantes et d'autres part, que des actions de réduction devaient être étudiées sur certains rejets à enjeu, d'où la nécessité de **mettre en place une seconde phase organisant une surveillance des rejets des installations classées soumises à autorisation**, déclinée par secteurs d'activité et détaillée ci-après.

II. ACTIONS DE L'INSPECTION

La circulaire du 5 janvier 2009 et ses notes complémentaires des 23 mars 2010 et 27 avril 2011 définissent les modalités de la seconde phase RSDE. Pour cela la DREAL BOURGOGNE a choisi de la réaliser en deux étapes :

Horaires d'ouverture au public :
du lundi au jeudi : 8h30-12h00 / 13h30-16h30
le vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-16h00

Autres horaires : sur rendez-vous

Tél. : 03 45 83 22 22 – fax : 03 45 83 22 95
19bis-21 bd Voltaire -BP 27 805- 21078 Dijon cedex

- 1ère étape : un arrêté préfectoral complémentaire imposant une surveillance initiale.
- 2nde étape : si nécessaire, au regard de la première étape, un arrêté préfectoral complémentaire imposant une surveillance pérenne et dans certains cas la fourniture d'un programme d'action de réduction.

Bilan à ce jour :

- 53 établissements ont fait l'objet d'arrêtés préfectoraux complémentaires (APC) imposant une surveillance initiale des substances représentatives de leur secteur d'activité, et sous un an la remise d'un **rappor t d'analyses** dans lequel sera proposé la liste des substances pouvant être abandonnées et celles devant être surveillées de façon pérenne.

Aussi :

- 4 sites ont été fermés et 3 exploitants ont choisi de traiter en tant que déchet leurs effluents industriels.
- 10 arrêtés préfectoraux complémentaires imposant une surveillance pérenne ont déjà été signés.
- 20 établissements ont fait l'objet d'abandon de surveillance suite aux conclusions des rapports de synthèse au regard de la circulaire et des notes visées supra.
- 10 établissements n'ont à ce jour soit pas répondu, soit leur dossier était incomplet.
- 2 établissements ont transmis leurs rapports et ces derniers sont en cours d'étude.

Depuis le CODERST du 31 mai 2013, les établissements suivants nécessitent la mise en place d'une surveillance pérenne :

- Communauté d'Agglomération Dijonnaise à Dijon,
- Constellium extrusion France à Nuits-saint-Georges,
- BTB Initial à Longvic,
- SPTP à Saint USAGE.

Parmi les quatre établissements proposés ce jour, aucun ne nécessite la réalisation d'un programme d'actions au regard des critères fixés dans la note du 27 avril 2011 visée supra.

BILAN

Les quatre établissements, objet du présent rapport, sont notés en gras dans le récapitulatif présenté ci-dessous :

Sociétés	Date APC de surveillance initiale RSDE	Date de remise du rapport	Complet et recevable	Substances retenues pour la Surveillance pérenne	Programme d'actions	Date APC de surveillance pérenne
ACRODUR	26/01/2010	13/04/2012	Oui	Chloroforme	Oui	10 juin 2013
ALCAN PACKAGING PEFE	26/01/2010	08/03/2013	Oui	Abandon de la surveillance		
Constellium Extrusions France	26/01/2010	12/11/2012	Oui	Plomb Nickel Arsenic Zinc Cuivre Chrome Anthracène Fluoranthène Naphtalène Nonylphénols Octylphénols Diphényléther polybromés (BDE 47, 99, 100, 183, 209)		
AMORA MAILLE	14/01/2011	28/08/2012	Oui	Abandon de la surveillance		
ARCELORMITTAL WIRE France	26/01/2010	15/03/2012	Oui	Zinc et ses composés		17 mai 2013
ARTENIUS PACKAGING – APPE	14/01/2011	21/06/2012	Oui	Abandon de la surveillance		
CHOCOLATERIE DE BOURGOGNE ex BARRY CALLEBAUT	14/01/2011	19/11/2012	Oui	Abandon de la surveillance		
CHU BLANCHISSERIE	29/02/2012	Pas reçu à ce jour				
CROWN EMBALLAGES	17/05/2013					
ECOPOLES SERVICES	26/01/2010	14/03/2011	Oui	Abandon de la surveillance		
EDIB – Longvic	24/02/2012	Pas reçu à ce jour				
ESSILOR	14/01/2011	19/03/2013	En étude			
EUROPEENNE DE CONDIMENTS	14/01/2011	15/02/2013	Oui	Abandon de la surveillance		
FRANCANO	26/01/2010	16/10/2012	Oui	Octylphénols Tributylétain cation		07 aout 2013
Initial BTB	02/02/2011	19/06/2012	Oui	Nickel Plomb		
LEJAY LAGOUTE	17/05/2013					
LYONNAISE DES EAUX	26/01/2010	04/04/2012	Oui	Plomb Zinc		10 décembre

Sociétés	Date APC de surveillance initiale RSDE	Date de remise du rapport	Complet et recevable	Substances retenues pour la Surveillance pérenne	Programme d'actions	Date APC de surveillance pérenne
MALTERIES FRANCO-BELGE	14/01/2011	12/07/2012	Oui	Nonylphénols Cuivre Zinc		17 mai 2013
PPG ARCHITECTURAL	29/12/2010	26/10/2012	Oui	Abandon de la surveillance		
RECIPHARM	29/12/2010	13/01/2012	Oui	Abandon de la surveillance		
REFRESCO FRANCE	26/01/2010	14/03/2011	Oui	Nonylphénols		20 décembre 2012
REINE DE DIJON	29/12/2010	25/04/2012	Oui	Nonylphénols Zinc Cuivre Nickel		10 décembre 2012
REM	26/01/2010	25/06/2012	Oui	Abandon de la surveillance		
RLD centre est	29/12/2010	02/05/2012	Oui	Chloroforme	Oui	17 mai 2013
RTP France	29/12/2010	07/11/2012	Oui	Abandon de la surveillance		
SALZGITTER	26/01/2010	06/02/2012	Oui	<u>Station Dégremont</u> : Nickel Chrome <u>Station Nalco</u> : Chrome		26 décembre 2012
SANOFI	29/12/2010	Pas reçu à ce jour				
SEB – Is sur Tille	29/01/2010	11/02/2011	Oui	Abandon de la surveillance		
SEPACOLOR	29/01/2010	20/04/2012	Oui	Octylphénols		18 décembre 2012
SITA FD CET1	29/01/2010	18/07/2011	Oui	Abandon de la surveillance		
SITA FD CET2	29/01/2010	18/07/2011	Oui	Abandon de la surveillance		
SMURFIT PARNALLAND	29/12/2010	30/05/2013	Oui	Abandon de la surveillance		
SNS INDUSTRIE	29/12/2010	14/12/2012	Oui	Abandon de la surveillance		
SEVE (ex Sociel)	29/12/2010	Pas reçu à ce jour				
SPPH	29/12/2010	08/08/2013	En étude			
SPTP	29/12/2010	21/02/2013	Oui	Zinc		
STL	18/01/2011	12/03/2013	Oui	Abandon de la surveillance		
SUPREX	17/05/2013					
SYNKEM	29/01/2010	04/05/2011	Oui	Abandon de la surveillance		

Sociétés	Date APC de surveillance initiale RSDE	Date de remise du rapport	Complet et recevable	Substances retenues pour la Surveillance pérenne	Programme d'actions	Date APC de surveillance pérenne
TECHNYGIENE	29/12/2010	14/02/2013	Non			
TPC	29/12/2010	12/03/2013	Oui	Abandon de la surveillance		
Communauté d'Agglomération Dijonnaise	29/01/2010	29/04/2013	Oui	Pentachlorophénol		
URGO	29/01/2010	23/12/2011	Oui	Abandon de la surveillance		
VALTIMET	29/12/2010	Pas reçu à ce jour				
VILLERS	29/12/2010	14/02/2012	Oui	Abandon de la surveillance		
PORTERET BEAULIEU INDUSTRIE	26/01/2010	L'exploitant a contesté l'arrêté au conseil constitutionnel				
SMURFIT KAPPA SOCAR	29/12/2010	Plus de rejet (réutilisé dans le process)				
TITANOBEL		Plus de rejet (traité en tant que déchets)				
PAPETERIES DE DIJON	14/01/2011	Plus de rejet (traité en tant que déchets)				
CLARILAC	16/02/2010	Site fermé juin 2013				
REMOND Industrie	11/02/2010	Fermé au 1er janvier 2012				
EDIB - Dijon	26/01/2010	14/11/2011	Site fermé 1er trimestre 2012			
SEVIA	29/01/2010	Site fermé				

La surveillance pérenne pour les paramètres retenus devra être réalisée à partir d'un échantillon recueilli sur une durée de prélèvement de 24 heures et à une fréquence trimestrielle. Les limites de quantification à atteindre sont décrites en annexe 1 des projets d'APC ci-joints.

IV. CONCLUSIONS DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Les arrêtés préfectoraux proposés aujourd'hui permettent de répondre à la seconde phase de la circulaire du 5 janvier 2009 en prescrivant une surveillance pérenne des rejets.

Conformément aux dispositions de l'article R 512-31 du code de l'environnement, le rapporteur propose au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques d'émettre un avis favorable aux projets d'arrêtés préfectoraux complémentaires.

L'Inspecteur des Installations Classées

Signé

Stéphane CARON